

#45

# CORONAVIRUS

Point

FO  
DGFIP

18 JANVIER 2021

## COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 15 JANVIER À 17H00

Une visio conférence avec le Directeur Général s'est tenue vendredi 15 janvier de 17h à 19h. Le thème principal de cette rencontre virtuelle concernait le passage de l'ensemble des départements métropolitains en mode couvre-feu à 18h. En outre des points rapides ont été faits sur le télé-travail, l'organisation des oraux de concours, la perspective des entretiens professionnels et le contrôle fiscal.

### Extension du couvre-feu à 18 h à tous les départements de la métropole :

La totalité des directeurs départementaux et locaux a reçu des consignes de la Direction Générale et certains les avaient déjà répercutées dès vendredi après midi.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir à la lecture de ces consignes que si

des aménagements d'horaires pouvaient être concédés, les heures ainsi perdues devraient être rattrapées par les agents concernés. Questionnée par les organisations syndicales sur ce point, la Direction Générale, soutenue en cela par le Secrétariat général du ministère, a confirmé la position selon laquelle il n'y aurait pas de banalisation de la journée de travail.

En effet, lors de la visio-conférence ministérielle s'étant déroulée un peu plus tôt dans l'après midi, la question a été tranchée comme souvent dans le sens le plus défavorable aux agents.

L'administration s'appuie pour justifier sa position sur le fait que dans les départements déjà concernés par le couvre-feu, il n'y aurait eu aucune difficulté sur les horaires.

Nous n'avons visiblement pas été destinataires des mêmes informations en pro-

venance du réseau. Il s'avère en effet que les collègues, parents d'enfants scolarisés et encore trop jeunes pour rentrer seuls, peuvent rencontrer des difficultés compte tenu de la fermeture anticipée des structures périscolaires.

En Ile-de-France, notamment où le trajet domicile travail est en moyenne plus long que partout ailleurs, ce type de problème déjà évoqué dans les départements déjà sous-couvre feu à 18h, risque fort d'arriver.

Mais l'administration a réponse à tous les arguments : c'est simple, il suffit de venir plus tôt et puis, on peut habiter plus près de son lieu de travail.

Quand on sait que de nombreux agents demeurant en grande banlieue et travaillant sur Paris ont parfois plus d'une heure de trajet seulement pour l'aller, que les prix de l'immobilier sur Paris et la petite couronne interdisent à bon nombre d'agents de la DGFIP d'y habiter sauf à accepter de faire vivre leur famille dans un placard à balais, cette réponse laisse pantois.

F.O.-DGFIP a donc insisté pour que les aménagements d'horaires dont la nécessité est avérée ne fassent pas l'objet d'une récupération.

Tout ceci témoigne d'une telle méconnaissance des contraintes vécues par les personnels que nous en arriverions à inviter nos responsables à aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté du périphérique en empruntant les transports en commun.

Une telle démarche leur permettrait sans doute de mieux s'imprégner du quotidien des personnels dont ils ont la charge.

Pour le moment, nous n'avons pas reçu de réponse claire sur ce point et nous invitons tous les collègues concernés à nous informer des difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Pour F.O.-DGFIP, ce n'est pas aux personnels qui ont largement démontré leurs capacités de mobilisation et d'adaptation de s'adapter à nouveau.

### **Point sur le télétravail :**

Jeudi de la semaine dernière, le taux avoisinait 28%. Le Directeur Général considère que la faiblesse de ce taux s'explique en partie par la lassitude des agents qui souhaitent revenir à leur poste de travail.

En Ile-de-France et dans les zones où le prix de l'immobilier conduit les collègues à vivre dans des logements plus petits, ce serait une autre des explications possibles. Il n'en demeure pas moins que, explications ou pas, des collègues se voient encore opposer un refus.

Il est tout de même curieux de constater la réversibilité des arguments développés par l'administration qui admet pour se justifier les coûts de l'immobilier et refuse d'accepter l'idée selon laquelle ce même coût exorbitant oblige les collègues à se loger loin de leur lieu de travail pour disposer d'un peu plus d'espace.

Selon l'administration, le taux d'équipement pour télé-travailler est de l'ordre de 50% et l'agent doté de ce matériel peut donc adapter son mode de travail en fonction de la situation.

Dans les faits, c'est loin d'être aussi simple sur le terrain d'autant qu'en ce qui concerne

les dotations en téléphones portables, la Direction Générale reconnaît ne pas disposer d'une vision consolidée sur l'ensemble du territoire.

## Organisations des oraux

### de concours :

Selon l'administration les conditions dans lesquelles s'organisent les oraux seraient correctes.

Sans minimiser la difficulté à organiser autant d'épreuves orales sur une période très courte, la réalité n'est pas toujours à la hauteur de la vision qu'on peut en avoir depuis Bercy.

Nous citerons pour exemple un centre d'examen où les candidats attendaient dehors pour respecter les mesures barrières et un autre où ils étaient assis à 50cm les uns des autres.

## Entretiens professionnels :

Ces derniers pourront a priori se dérouler à distance et en visio-conférence.

## Contrôle fiscal :

Une harmonisation du nombre de dossiers à rendre par vérificateur a été demandée devant les incohérences manifestes qui remontent du réseau.

Enfin, l'ensemble des organisations syndicales a exprimé son mécontentement relativement à l'arbitrage du Directeur Général sur les ASA Hélios. Il semblerait que la crainte d'être trop bienveillant et de créer ainsi une jurisprudence en cas d'indisponibilité d'une application informatique l'ait emporté sur toute autre considération y compris celle de l'état d'urgence sanitaire.

La propension de la Direction générale à estimer sur ce dossier comme sur d'autres que les personnels ne songeraient qu'à profiter de la situation pour travailler moins commence à devenir lassante pour ne pas dire exaspérante.

Pouvoir imaginer qu'une telle demande puisse être envisageable en temps normal ne peut relever en effet que d'un imaginaire particulier.

**Signalez toute difficulté par courriel à**  
**[contact@fo-dgfp.fr](mailto:contact@fo-dgfp.fr)**

